

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date : 15 décembre 2025****Objet : Souscription à l'option Télégestion de la compétence optionnelle SAGE. Installation de systèmes de télégestion pour la gestion du chauffage de la Mairie****N° 2025-12-15/07**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22Présents : 16Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absent : M. Salim DJELLAB.Absentes excusées : Mmes Monique REMONTET, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE et Céline JANDARD.Procurations : Mme Monique REMONTET à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Séverine BESSON, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ et Mme Céline JANDARD à M. Robert MATTONI.Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025.Secrétaire de séance : Mme Magali RAMIREZ.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place des systèmes de télégestion pour optimiser la gestion du chauffage de la Mairie.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Renaison adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 12 500 € HT.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 248 € pour la mairie (220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 28 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE » pour la gestion du chauffage de la Mairie ;
- Approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté ;
- Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget général chaque année ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 16 décembre 2025

La Secrétaire de Séance,
Magali RAMIREZ Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Maire,
Laurent BELUZE

042-214201824-20251215-2025-12-15_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025

Le Maire,
Laurent BELUZE